

Je constate que nous sommes convenus que les objectifs des lignes directrices susmentionnées ont été réalisés par nos deux gouvernements.

Je constate en outre que le Gouvernement de la Suède a fourni au Gouvernement du Canada les informations demandées dans les lignes directrices et, plus particulièrement, la description du programme d'énergie nucléaire actuel et prévu de la Suède, comme le demandent les lignes directrices. Je reconnais que le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Suède ont convenu qu'ils respecteront la confidentialité, entre eux, des documents contenant ces informations.

J'ai l'honneur d'informer votre Excellence que le Gouvernement du Canada, conformément aux dispositions ci-dessus et sous réserve de la confirmation que les lignes directrices exposées dans la présente sont acceptables au Gouvernement de la Suède, considère que la présente Note et la réponse de l'Ambassade constituent l'accord écrit requis en vertu de l'Article III. 1 de l'Accord pour ce qui est du retraitement prévu dans le programme d'énergie nucléaire décrit par le Gouvernement de la Suède. Je voudrais également vous communiquer que, à la condition que les matières nucléaires devant être retransférées soient soumises à des contrôles et à des garanties de non-prolifération satisfaisant les gouvernements du Canada et de la Suède, les autorités canadiennes compétentes donnent leur consentement, en vertu de l'Article III.1 de l'Accord, pour le retransfert de matières nucléaires associées au retraitement envisagé dans le programme d'énergie nucléaire décrit par la Suède.

J'ai l'honneur de confirmer que ces accords sont donnés par le Gouvernement du Canada à la condition que le Gouvernement de la Suède maintienne le ferme engagement de non-prolifération qu'il a pris en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à l'Accord, et qu'il respecte son engagement de tenir des consultations périodiques et opportunes.

Si les dispositions qui précèdent sont acceptables au Gouvernement de la Suède, j'ai l'honneur de proposer que cette Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et votre réponse à cet effet constituent un accord entre nos deux gouvernements, lequel entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

MARK MACGUIGAN  
Secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures

Son Excellence  
M. Kaj Björk  
Ambassadeur du Suède  
Ottawa